

Bulletin d'adhésion 2025

NB : Il y a lieu de remplir un bulletin d'adhésion par raison sociale (exemple : si vous êtes personnellement propriétaire et si en plus vous êtes gérant d'un groupement forestier, il faut deux bulletins séparés)

M. – Mme – Mlle _____

Structure (groupement, SCI, indivision) : _____

demeurant _____

 _____ e-mail _____

propriétaire de :

Commune (s)	N° parcelles et surface	Surface cumulées par communes Ha a ca

Joindre un tableau par communes, avec le n° cadastral des parcelles et leur superficie pour chacune d'entre elles. Il est impératif de lister la ou les communes où se situe(ent) vos propriétés. ainsi que la surface exacte de chaque parcelle avec sa section cadastrale par commune. Si vous êtes propriétaire sur plusieurs communes, la surface - par commune - doit être précisée. Si certaines de vos parcelles sont situées dans un autre département, il faut également le préciser. Cette "fiche adhérent" servira de justificatif auprès de notre assurance responsabilité civile en cas de sinistre.

♦ Déclare adhérer au syndicat "FRANSYLVA 51" et à son contrat d'assurance Responsabilité Civile de groupe

et règle le montant de sa cotisation pour 2025 votée par l'AG, soit :

Pour les propriétés de 0 à 10 ha forfait 22.00 € = **A** €

Pour les propriétés de + 10 ha
2.20 €/hectare soit 2.20€ x Ha A Ca = **B** €

Pour les propriétés supérieures à 1000 ha, la cotisation est limitée à 2200,00€.

Dont pour l'assurance montant fixé par l'assureur:

5 € + (0.25 x Ha A Ca)

En cas de construction immobilière, carrière, étang, rivière ou gravière, clôture appartenant au voisin, une cotisation supplémentaire peut être appliquée, contacter le syndicat.

Total à régler : A ou B =€

Fait à _____ le _____
signature,